DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

MAIRIE
DE
CHORANCHE
38680

Téléphone : 04 76 36 01 65
Télécopie : 04 76 36 06 43

mairie.dechoranche@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 10 novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de CHORANCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève MOREAU-GLENAT, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 31.10.2022
Secrétaire de séance : Mr DROUOT Laurent

PRESENTS: L DROUOT- M RANCOUD-GUILLON - Y DETURIN - S COHEN – B BELLE – M BREYTON - C MOUNIER – J BELLE - G MOREAU-GLENAT

ABSENT EXCUSE :
ABSENTS: HJ SENTIS - L STILLE

OBJET : Délibérations

CR du 15 septembre 2022 :
Voté à l'unanimité des présents

DM mouvements entre chapitres :
Diminution de crédits du compte 2312 pour -7.000 €
Augmentation de crédits du compte 21578 pour +7.000 €
Voté à l'unanimité des présents

Répartition des subventions à verser : à examiner au prochain conseil municipal sur proposition de la commission sachant que pour Balme étrange nous avons déjà délibéré précédemment.

Points divers :

- Point sur l'affaissement de la route du château : dépôt du dossier de demande de subvention sur la base du devis de TP Mandier (enrochement)
- Point sur les travaux sobriété énergétique bâtiment publics (mairie) : devis demandés
- Point info sur avancement PLUi : des réunions publiques sont programmées sur le territoire de SMVIC – à Auberives en Royans le 14/12/2022
- Point sur les travaux divers en cours ou à programmer
- Point matériel équipement : déneigement – lame, chaines, saleuse ont été achetés
- Point sur la réunion de la caisse des écoles : courrier envoyé par la commune de Pont en Royans – une réunion avec les parents d'élèves sera programmée
- Point sur le dossier newdeal : installation 2 pylônes transmission SFR et FREE
- Festivité de fin d'année, fête des lumières : 09/12/2022, fête de noël : 10/12/2022 aux Thermes à partir de 14h, repas des anciens : 29/01/2023, vœux de la municipalité : 06/01/2023 – Chatelus le 05/01/2023

CAMPING

	2021								2022							
	avri	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	total	avri	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	total
emplacements occupés		138	206	490	556	262	111	1763	122	240	357	555	594	315	145	2328
								0								0
France								0								0
nbre d'arrivées		113	119	295	347	102	44	1020	86	218	194	285	368	138	76	1365
nombre de nuitées		187	261	780	946	215	57	2446	123	401	369	663	937	325	139	2957
								0								0
Etranger								0								0
nbre d'arrivées		21	27	142	111	87	35	423	76	72	119	147	208	78	29	729
nombre de nuitées		78	57	326	272	226	61	1020	133	153	287	533	565	221	80	1972
en nuitées:								0								0
Allemagne			24	109	80	114	17	344	54	65	164	160	276	135	28	882
Belgique		77	15	50	47	42		231	8	24	28	35	34	16		145
Pays bas			10	127	108	33	24	302	44	22	42	224	129	8		469
Royaume uni					2	4		6		8	9	20	20	16	6	79
Espagne				14	26	2		42	2		3	10	37	1		53
Suisse			8	22	2	19	6	57	15	18	14	51	33	18	26	175
Italie					7			7	10		5	8	8			31
Canada								0		4		12				16
Maroc								0								0
Luxembourg		1						1			4					4
Autriche				2		10		12		10	2					12
Australie								0			4	1		19	18	42
Nouvelle Zélande								0								0
République Tchèque						2		2								0
Finlande								0								0
Pologne								0				10	3			13
Slovénie								0				2				2
Danemark				2				2		2	6			6		14
Israel						6		6					2			2
Liechtenstein								0								0
Ukraine								0								0
Pays de Galle								0					5			5
Portugal								0			4			2		6
Roumanie								0					10			10
Réunion								0								0
Hongrie								0			2					2
Irlande								0					8			8
Grèce						4		4								
Suède						4		4								0
France+ Etranger								0								0
nbre d'arrivées	0	134	146	437	458	189	79	1443	162	290	313	432	576	216	105	2094
nombre de nuitées	0	265	318	1106	1218	441	118	3466	256	554	656	1196	1502	546	219	4929

CAMPING 2022

Bordereau	Mandat	Designation	Total HT
46	154	edf	54.35 €
47	155	smvic - pack camping	115.00 €
85	320	payre	445.20 €
85	321	brinks (sachets remise espèces)	81.00 €
85	322	papier numérique (tampon)	28.48 €
85	323	sedi équipement (facturiers)	224.50 €
85	324	sedi équipement (facturiers)	160.77 €
85	326	orange box	48.17 €
89	336	edf	399.54 €
90	337	payre	28.07 €
90	338	orange box	48.00 €
95	354	payre	148.48 €
95	355	ideo	164.50 €
96	356	edf	81.56 €
96	357	edf	317.04 €
119	426	smvic loc poubelles	521.59 €
119	427	orange box	48.00 €
119	428	orange box	48.00 €
119	429	smvic taxe séjour 05 à 08.2022	576.18 €
125	441	edf	319.53 €
126	442	sibg (traitement bois)	20.22 €

Salaire brut camping, Jacqueline BELLE - 05 à 11.22	7 912.22 €
Heures faites par Thibaut = 140h x 11,74€ brut	1 643.60 €

TOTAL DEPENSES CAMPING	13 434.00 €

Bordereau	Titre	Designation	Total HT
15	60	ESPECES clients	1 827.25 €
15	61	ESPECES clients	2 557.25 €
15	62	ESPECES clients	2 333.67 €
15	63	ESPECES clients	2 756.29 €
16	64	ESPECES taxe sejour	76.12 €
16	65	ESPECES taxe sejour	124.52 €
16	66	ESPECES taxe sejour	120.36 €
16	67	ESPECES taxe sejour	145.86 €
23	114	ESPECES clients	2 249.91 €
23	115	ESPECES taxe sejour	137.28 €
24	116	Chèques vacances 2022	268.18 €
24	118	Chèques vacances 2022	768.18 €
24	119	Chèques vacances 2022	336.36 €
27	120	Chèques bancaires 2022	5 821.67 €

TOTAL RECETTES CAMPING	19 522.90 €

RESULTAT CAMPING 2022	6 088.90 €

RECAP SUBVENTIONS A VERSER

6574

2022

NOM	DATE DEMANDE	DATE CM	MONTANT	BORD	MANDAT
BALME ETRANGE	20/06/2022	15/09/2022	300.00 €	116	411
ACCA	27/05/2022	10/11/2022			
LA HALLE	09/06/2022	10/11/2022			
POMPIERS	14/09/2022	10/11/2022			
SOU DES ECOLES	17/10/2022	10/11/2022			
ADMR	20/10/2022	10/11/2022			
SOUVENIR Français					

DEMANDES DE SUBVENTIONS

demandes de 2019	date demande	délib	montant	bordereau mandat	payé le
Le Don du Sang	**23/01/2019**	29/03/2019	100.00 €	B60/M158	09/05/2019
LA HALLE	**17/12/2018**	29/03/2019	100.00 €	B60/M159	09/05/2019
Ligue contre le Cancer	**22/11/2018**	29/03/2019	100.00 €	B60/M160	09/05/2019
Souvenir Français	**12/05/2019**	12/07/2019	100.00 €	B166/M433	18/11/2019
LOCO MOTIV	**15/09/2019**	20/12/2019	100.00 €	B12/M44	20/01/2020
BALME ETRANGE	**04/04/2019**	17/06/2019	300.00 €	B18/M53	03/02/2020
Ligue contre le Cancer	**11/10/2019**	20/12/2019	100.00 €	B7/M35	20/01/2020

demandes de 2020	date demande	délib	montant	bordereau mandat	payé le
France Environnement Nature	**12/12/2019**	NON			
LE TICHODROME	**01/01/2020**	NON			
Le Don du Sang	**10/01/2020**	11/12/2020	100.00 €	B8 / M27	18/01/2021
LA HALLE	**27/01/2020**	11/12/2020	100.00 €	B8 / M29	18/01/2021
Lycée Bellevue	**28/01/2020**	NON			
BALME ETRANGE	**09/02/2020**	11/12/2020	300.00 €	B8 / M28	18/01/2021
Lycée la Saulaie	**09/07/2020**	NON			
Souvenir français	**30/11/2020**	11/12/2020	100.00 €	B8 / M30	18/01/2021
Ligue contre le cancer	**27/11/2020**	11/12/2020	100.00 €	B8 / M31	18/01/2021

demandes de 2021	date demande	délib	montant	bordereau mandat	payé le
AFSEP	**20/11/2020**				
MFR de Chatte	**12/01/2021**				
Comice sud grésivaudan	**21/01/2021**				
Amical des donneurs de sang	**25/01/2021**				
GTV	**08/03/2021**				
AMF Téléthon	**08/03/2021**				
Souvenir français	je ne trouve pas la demande.				
Ligue contre le cancer	**03/11/2021**				

/
oui
oui
100 €
/
/
100€
100€

Grandes Traversées du Vercors 08/03/2021 oui
POMPIER Pont en Royans 300
Balme étrange

MAIRE info

Coupures d'électricité : les maires seront prévenus trois jours à l'avance

01/12/2022
Crise énergétique

On commence à en savoir plus sur l'organisation des « délestages », c'est-à-dire des coupures d'électricité qui, de façon de plus en plus probable, risquent de toucher le pays cet hiver. Les collectivités locales, et en particulier les maires, auront un rôle important à jouer lors de ces épisodes.

Plus les jours passent, plus il semble inéluctable que le pays va être touché par des coupures d'électricité cet hiver, résultat d'une situation inédite due à la concomitance de la crise ukrainienne et de l'indisponibilité d'une large partie des réacteurs du parc nucléaire français. Le gouvernement commence à préparer largement les esprits à cette possibilité, Enedis ayant, de son côté, déjà préparé le dossier depuis longtemps.

Anticipation

Les choses se sont accélérées mardi, après le Conseil des ministres lors duquel la Première ministre a présenté une communication sur ce sujet : la possibilité de procéder à des délestages « *ne peut être à ce jour exclue ni confirmée, et doit donc être préparée* ». Le principe a été posé de coupures qui n'excéderont pas deux heures, et n'affecteront jamais un département tout entier, mais des « *portions de départements* ». Il va donc s'agir « *d'anticiper les effets de ces coupures dans la vie quotidienne* », dans la mesure où elles vont nécessairement « *perturber (…) les communications téléphoniques, les transports, les écoles, etc.* » Le gouvernement demande donc à tous les acteurs, notamment « *opérateurs, État, collectivités territoriales et élus* », de s'engager dans la préparation de cette situation.

Une circulaire de la Première ministre a été envoyée, hier, aux préfets, pour donner de premières indications, mais elle n'a à cette heure pas encore été rendue publique.

Coupures localisées

On sait toutefois, dans les grandes lignes, comment les choses vont se passer en cas de coupures. Si l'on entre dans une phase de grande tension sur l'approvisionnement, ce qui dépendra essentiellement de la température, le signal EcoWatt (lire *Maire info* du 21 octobre) passera au rouge. Dans ce cas, des mesures d'urgence pourront encore éviter les coupures : demande aux usagers de réduire au maximum la consommation, diminution de la tension de 5 % sur le réseau… En dernier recours, si cela ne suffit pas, RTE (le gestionnaire du réseau de transport d'électricité) devra déclencher des coupures, qui auront lieu entre 8 h et 13 h et entre 18 h et 20 h, « *sur des zones géographiques précises* », indique un document d'Enedis que *Maire info* a pu consulter.

Ces délestages seront décidés par RTE mais opérés techniquement par Enedis, qui distribue l'électricité. Contrairement aux rumeurs, il faut savoir que le compteur Linky ne sera nullement impliqué dans ces coupures : les coupures seront opérées sur ce qu'on appelle les « départs » moyenne tension ou basse tension (un départ basse tension alimente environ 2000 foyers en ville et 1000 en zone rurale). En cas de coupure d'un ou plusieurs de ces départs, tous les clients qui y sont raccordés seront privés d'électricité, qu'ils soient équipés d'un compteur Linky ou non.

Qui sera coupé et qui ne le sera pas ?

Les coupures, dans ce contexte, concerneront tout le monde : foyers, entreprises, collectivités, administrations… Le gouvernement a clairement indiqué que les réseaux de transport, les écoles, les réseaux de communication, etc., ne seront pas épargnés, ce qui va évidemment avoir des conséquences sérieuses sur le fonctionnement des infrastructures.

Seul un certain nombre de structures définies dans un arrêté du 5 juillet 1990 sont considérées comme « prioritaires » et ne pourront être privées d'électricité. C'est le cas des hôpitaux et des Ehpad, notamment, ainsi que d'un certain nombre d'entreprises et structures intéressant la sécurité nationale. La liste de ces structures prioritaires n'est pas publique. Rappelons que les installations d'eau et d'assainissement, malgré les demandes insistantes de la FNCCR, ne sont, de façon incompréhensible, toujours pas intégrées à cette liste prioritaire, alors que la coupure de leur alimentation en électricité pourrait poser des problèmes majeurs de santé publique (lire *Maire info* du 20 septembre).

Enedis n'est pas en mesure de « cibler » spécifiquement un hôpital, par exemple, c'est-à-dire de couper l'électricité dans un quartier mais de la conserver dans l'hôpital. Autrement dit, les quartiers qui abritent un hôpital ou une autre structure prioritaire seront épargnés par les coupures. Ce qui signifie, par exemple, qu'il n'y a quasiment aucun risque que la ville de Paris, du fait de la densité des établissements de santé qu'elle abrite, soit touchée par des coupures.

Quid des personnes en risque vital ?

Un problème spécifique se pose pour les personnes dont la vie dépend de l'alimentation en électricité. C'est que l'on appelle, dans le jargon d'Enedis, les PHRV (personnes en haut risque vital) : personnes placées sous appareil respiratoire, en dialyse à domicile, enfants nourris par intraveineuse, etc. Ces patients sont au nombre de quelques milliers seulement, mais ils font évidemment l'objet d'une attention particulière. Leur foyer pourra être coupé, mais ils seront systématiquement prévenus (par SMS, appel téléphonique, etc.) en amont pour pouvoir prendre leurs dispositions. En cas de non-réponse aux messages d'Enedis, l'opérateur prévoit des visites à domicile « *pour prévenir de la coupure* ».

Comment sera organisée l'information des clients ?

RTE, en lien avec les services météo, sera en mesure de prévoir un risque de coupure sur un territoire donné trois jours à l'avance. À J-2, les personnes à haut risque vital seront informées par tout moyen. La veille de la coupure, l'annonce précise des lieux sur lesquels interviendront les coupures sera faite à 18 h 30, et un communiqué de presse sera diffusé à 21 h 30. À partir de 18 h 30 donc, les clients pourront se rendre sur le site MonEcoWatt, saisir leur adresse et savoir s'ils seront touchés le lendemain (en espérant que le site sera calibré pour accueillir les centaines de milliers de connexion simultanées qui ne manqueront pas d'arriver).

Et l'information des maires ?

À J-3, au moment où paraîtra l'annonce d'une « vigilance renforcée » par RTE, les communes éventuellement concernées par une coupure seront directement informées par les équipes régionales d'Enedis. Mais ce n'est qu'à J-1 en fin de journée que les maires sauront avec certitudes si leur commune, ou une partie de leur commune, sera touchée par un délestage.

On ne connaît pas encore les détails des instructions envoyées hier aux préfets, mais il est déjà clair que les communes seront sollicitées dans ce dispositif, comme elles le sont lors des plans canicule ou grand froid, notamment pour apporter une attention particulière aux personnes fragiles.

Ces coupures, dans les communes, auront des répercussions très concrètes : arrêt des réseaux de transport fonctionnant à l'électricité, impossibilité d'allumer la lumière, voire le chauffage, dans les bâtiments publics, dont les écoles, impossibilité d'utiliser les outils informatiques en mairie… Pour ce qui concerne l'éclairage public et la signalisation (feux tricolores), les choses sont moins claires : l'arrêté du 5 juillet 1990 définissant les sites prioritaires qui ne peuvent être coupés en cas de délestage inclut « *les installations de signalisation et d'éclairage de la voie publique jugées indispensables à la sécurité* ». Lesquelles ? On l'ignore à cette heure.

Appels d'urgence : les maires appelés au secours

L'un des problèmes majeurs qui va se poser en cas de délestage est celui de l'accès aux numéros d'urgence. Il y a quelques semaines déjà, devant une commission du Sénat, la directrice générale d'Orange avait prévenu que « *si les services mobiles sont éteints dans une zone géographique pendant deux heures, il n'y aura pas d'accès aux services de numéros d'urgence pendant un temps* »

Selon Europe 1, qui a pu avoir accès à une version de la circulaire de la Première ministre, celle-ci confirme que dans les périmètres soumis à un délestage, « *les usagers ne pourront pas joindre les services de secours (numéros d'appels d'urgence 15, 17, 18, 115, 196)* ». « *La téléphonie mobile et internet ne fonctionneront pas dans les zones privées d'électricité* », confirmerait Élisabeth Borne dans ce texte.

Le seul numéro qui pourrait rester joignable, dans certaines zones, est le 112, parce qu'il s'agit « *d'un numéro accessible quel que soit l'opérateur, donc avec des chances bien plus élevées que l'appel soit acheminé, dès lors que la zone d'émission serait couverte par au moins un opérateur* ». Les zones non couvertes par le 112 vont être identifiées dès maintenant, afin d'y prévoir, avec l'appui des maires, « *des mesures palliatives* ». La Première ministre demande aux préfets de solliciter les maires, pour qu'ils activent « *des cellules de crise, en prévoyant en mairie ou dans des lieux prédéfinis une présence physique en capacité de relayer l'alerte aux services de secours, de santé et de sécurité, pendant la durée du délestage et de la coupure éventuelle du réseau téléphonique* ».

Par ailleurs, Matignon souhaite que soient organisées des permanences de secours, notamment dans les commissariats et les gendarmeries, « *afin de prendre en compte une demande de secours d'urgence par un citoyen* » qui se déplacerait physiquement.

Il semble par ailleurs que le gouvernement envisagerait la fermeture des écoles, le matin, dans les secteurs touchés par un délestage.

Toutes ces informations sont encore au conditionnel et doivent être confirmées. *Maire info* reviendra sur cette question dès la parution de la circulaire.